

Avis d'enquête publique

Enquête publique unique portant sur l'élaboration du PLU (plan local d'urbanisme) et le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Vindry-sur-Turdine

Au terme de l'enquête publique, le PLU sera soumis à l'approbation du conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine. Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sera soumis à l'approbation du bureau communautaire de la COR.

Le commissaire-enquêteur est M. Maurice Giroudon.

L'enquête publique sera ouverte le 28 septembre à 10 heures et clôturée le 30 octobre à 18 heures.

Pendant la durée de l'enquête un dossier d'enquête publique est disponible en support papier à l'hôtel de ville de Vindry-sur-Turdine. Il peut être consulté à l'hôtel de ville de Vindry-sur-Turdine du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures. Il peut être consulté sur un poste informatique dans les mêmes conditions. Ce dossier est également disponible depuis le site internet de la commune de Vindry-sur-Turdine, rubrique PLU (<https://www.vindrysurturdine.fr/vindry-sur-turdine/votre-mairie/plu/>).

Le registre d'enquête est accessible au public à l'hôtel de ville de Vindry-sur-Turdine du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures.

Le public peut transmettre ses observations et propositions pendant le délai de l'enquête à l'adresse suivante : Maire de Vindry-sur-Turdine – 5 place Jean XXIII – Pontcharra – 69 490 Vindry-sur-Turdine.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7620>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-7620@registre-dematerialise.fr

Les contributions adressées par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7620> et donc visibles par tous.

Le commissaire-enquêteur sera à la disposition du public à l'hôtel de ville de Vindry-sur-Turdine, 5 place Jean XXIII :

Lundi 28 Septembre de 10 heures à 12 heures

Samedi 10 octobre de 9 heures à 12 heures

Mardi 20 octobre de 14 heures à 17 heures

Vendredi 30 octobre de 14 heures à 18 heures.

Le public pourra prendre rendez-vous avec le commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :
« urbanisme@vindrysurturdine.fr »

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet de la commune (<https://www.vindrysurturdine.fr/vindry-sur-turdine/votre-mairie/plu/>) ainsi qu'à l'hôtel de ville.

L'autorité environnementale a émis un avis en date du 3 juillet 2026 (avis n° 2026-ARA-AUPP-1854-N16300) sur le projet de PLU. Le dossier du PLU comprend, au sein du rapport de présentation, une évaluation environnementale. L'état initial de l'environnement est disponible sur le site internet de la commune.

La communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien (COR) a émis un avis sur le projet de PLU par décision en date du 25 juin 2026. Cet avis fait partie du dossier de l'enquête publique.

Le département du Rhône a émis un avis sur le projet de PLU en date du 4 juin 2026. Cet avis fait partie du dossier de l'enquête publique.

L'autorité environnementale a émis une décision après examen au cas par cas relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées et l'élaboration du zonage des eaux pluviales de la commune de Vindry-sur-Turdine en date du 21 avril 2026 (décision n°2026-ARA-KKPP-4210-N14220). Cette décision fait partie du dossier de l'enquête publique.